

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 031-243100732-20260310-2026030011-BF



Communauté de communes des Coteaux du Girou

Conseil Communautaire – ROB 2026

10 mars 2026



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus (article L 231 2-1 du CGCT) et les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRÉ du 7 août 2015 a modifié le contenu et la forme du DOB. Le débat s'appuie désormais sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit comporter :

- *Les orientations budgétaires envisagées par la Collectivité (évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes) ;*
- *Les engagements pluriannuels ;*
- *Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette ;*
- *Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, à la durée effective du travail et à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et de la masse salariale pour l'exercice.*

Les lois de programmation des finances publiques imposent que le rapport présente également l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Le budget 2026 sera un budget de transition permettant de finaliser les opérations d'investissement déjà engagées et d'assurer le fonctionnement de la collectivité indépendamment du nouvel exécutif.



01 LOI DE FINANCES 2026

Contexte et réformes majeures



LOI DE FINANCES 2026

LE CONTEXTE

Après une première lecture du texte marquée par de réelles divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat notamment sur l'ampleur des économies et la contribution des collectivités, la commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'est pas parvenue à un accord, rendant **impossible l'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre**.

Comme pour 2025, le gouvernement a donc eu **recours à une loi de finances spéciale**, afin d'assurer la continuité des services publics et pouvoir gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

Le PLF 2026 a été examiné en séance publique à l'Assemblée nationale en nouvelle lecture à compter du 13 janvier 2026 sans accord.

Suite à l'adoption des parties recettes et dépenses de la loi de finances pour 2026 par l'usage de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution Française, voici les principales mesures de la loi de finances 2026 concernant les collectivités locales, loi promulguée le 19 février 2026, après l'avis du Conseil Constitutionnel.

Afin de suivre les évolutions de la loi, nous précisons si l'article a été inchangé, modifié ou supprimé.

LES PRÉVISIONS ET LES
POINTS CLES

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : [Banque de France](#), 15 septembre 2025.

- La **croissance potentielle du PIB en 2025 est revue à +0,7%**, et pour 2026, elle est estimée à +0,9%.
- **L'inflation augmenterait légèrement à +1,3% en 2026** contre +1% en 2025.
- Le **taux de chômage est attendu à la hausse à 7,5%** de la population active en 2025 et estimé à 7,6% en 2026.
- Le **déficit public est attendu pour 2025 à -5,4% du PIB**, après -5,8% en 2024, et il est prévu à -4,7% du PIB pour 2026.
- Les **agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française de AA- à A+**, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et de craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française : pour rappel 50Mds de charge d'intérêts de la dette a consommé en 2024, 6,3% des crédits en dépenses de l'Etat.



LES PRÉVISIONS ET LES POINTS CLES

- Le solde des collectivités locales passerait à -0,3% du PIB, soit un **déficit public du secteur local de 0,3% contre 0,5% en 2025**, principalement du fait du reflux attendu des investissements en 2026 avec le cycle électoral, et d'une progression modérée des dépenses de fonctionnement, contraintes notamment par le DILICO 2026.
- La trajectoire d'évolution du déficit public serait orientée vers un retour **sous les 3% de déficit public à horizon 2029** : Le PLF 2026 conduirait à une réduction du déficit public de 1,1 point de PIB, il resterait encore 1,7 point de réduction sur 3 ans (2027-2029) pour respecter le seuil des 3%.

Solde des collectivités territoriales et EPCI, Projet de loi de finances pour 2026

		2024	2025	2026	2026 Loi de programmation des finances publiques 2023- 2027
PLF 2026	Solde (exprimé en points de PIB)	-0,6	-0,5	-0,3	0,2
LF 2025	Solde (exprimé en points de PIB)	-0,6	-0,6		



LES PRÉVISIONS ET LES POINTS CLES

Dépense publique, Projet de loi de finances pour 2026

<i>en milliards d'euros</i>	2024	2025	2026
Administrations centrales	651	663	683
Administrations locales	330	337	338
Administrations de sécurité sociale	778	805	814
Ensemble des administrations	1 759	1 805	1 835

Administrations centrales	37,0%	36,7%	37,2%
Administrations locales	18,8%	18,7%	18,4%
Administrations de sécurité sociale	44,2%	44,6%	44,4%
Ensemble des administrations	100%	100%	100%

Déficit public, Projet de loi de finances pour 2026

<i>en % du PIB</i>	2024	2025	2026
Administrations centrales	-5,3	-4,6	-4,5
Administrations locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Ensemble des administrations	-5,9	-5,4	-4,7

Administrations centrales	89,8%	85,2%	95,7%
Administrations locales	10,2%	9,3%	6,4%
Administrations de sécurité sociale	0,0%	5,6%	-2,1%
Ensemble des administrations	100%	100%	100%

Les **collectivités locales** représentent moins de **20%** de la **dépense publique**, et **contribuent pour moins de 7%** au **déficit public**, lorsque 96% du déficit public en 2026 serait à l'origine de l'Etat.


**REVALORISATION DES
VALEURS LOCATIVES 2026**

- **Le coefficient de revalorisation pour 2026 des valeurs locatives** est égal au taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation entre novembre 2025 et novembre 2024.
- On pourra retenir un **coefficient d'indexation des bases d'imposition de 0,8% pour la préparation budgétaire 2026**, contre 1,7% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Indice des prix à la consommation

	2024	2025	Evolution
Janvier	121,20	123,42	1,83%
Février	122,35	123,49	0,93%
Mars	122,65	123,73	0,88%
Avril	123,41	124,55	0,92%
Mai	123,59	124,32	0,59%
Juin	123,78	124,85	0,86%
Juillet	124,03	125,20	0,94%
Août	124,77	125,80	0,83%
Septembre	123,15	124,47	1,07%
Octobre	123,54	124,58	0,84%
Novembre	123,36	124,38	0,83%
Décembre	123,62		

Source : INSEE



PRINCIPALES MESURES

Le projet de loi de finances pour 2026 impose finalement aux **collectivités locales un effort estimé à 2Mds€**, plusieurs mesures de réduction des recettes sont instaurées :

- **Le PLF initial prévoyait de modérer drastiquement la croissance des fractions de TVA, cet article a été supprimé** : pour mémoire, il était prévu que : le taux d'évolution des fractions de TVA serait amputé de l'indice d'inflation.
- **Suppression de la prise en charge des cotisations salariales des apprentis des collectivités** : la prise en charge sera assurée par les collectivités locales à partir de 2026, l'Etat continue de prendre en charge les cotisations de ses propres apprentis.

Le **DILICO 2026 a été sensiblement revu** :

- **les communes ne sont plus concernées par le prélèvement DILICO 2026**, en conséquence, celles qui avaient été prélevées en 2025 deviendront « bénéficiaires nettes » puisqu'elles recevront un reversement de 30% du prélèvement 2025 en 2026 (et en 2027 et en 2028),
- la part du DILICO 2026 pour les EPCI reste à 250M€,
- les critères d'éligibilité pour les EPCI sont identiques à 2025 : les EPCI concernés seront quasiment les mêmes en 2026 qu'en 2025,
- le reversement n'est plus conditionné à une évolution inférieure à la croissance du PIB.



PRINCIPALES MESURES

Des **modifications d'ampleur étaient attendues concernant le FCTVA** :

- **le FCTVA qui devait être recentré sur les dépenses d'investissements** : cette mesure est supprimée,
- **le remboursement de la TVA sera décalé d'une année pour les EPCI** : Le FCTVA des EPCI sera donc calculé sur les dépenses de l'année précédente. L'article organise donc une absence de FCTVA pour les EPCI en 2026, à l'exception des dépenses du dernier trimestre 2025 qui n'ont pu passer sur l'exercice 2025. Ce n'est qu'en 2027 que le FCTVA des EPCI reprendra, calculé sur les dépenses 2026,
- **les communes avec un arrêté de catastrophe naturelle** pourront solliciter un versement anticipé du FCTVA pour les travaux de réparation des dommages sur les biens publics, l'année même de la dépense.

Notons toutefois que les crédits du FCTVA en 2026 ne diminuent pas : le montant national du FCTVA est prévu à 7,866Mds€ en 2026 contre 7,654Mds€ en loi de finances pour 2025.

PRINCIPALES MESURES

La répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement attendue en 2026 :

- Comme en 2025, **les dotations de péréquation communales seraient majorées de 290M€** :
 - +140M€ pour la dotation de solidarité urbaine,
 - +150M€ pour la dotation de solidarité rurale, avec pour cette dernière, 60% de la hausse serait affectée à la part péréquation à laquelle sont éligible la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants.

- La prise en compte des redevances d'assainissement dans le CIF des communautés de communes est reportée d'une année, les études d'impacts n'ayant pas été réalisées.



PRINCIPALES MESURES

Le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement** est en progression apparente du fait de la réintégration de l'ancienne DGF des Régions (compensée par la diminution des fractions de TVA).

- Les variables d'ajustement **de la DGF** sont à nouveau composées des Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui seront réduites de 28% en 2026 :

Evolution de la DGF et des variables d'ajustements

<i>en millions d'euros</i>	LF 2025	PLF 2026	% 2026/2025
Dotation globale de fonctionnement hors supplément DGF Régions	27 395	27 395	0,00%
DCRTP communes	188	60	-68,33%
DCRTP EPCI	741	611	-17,53%
DCRTP Départements	1 204	1 174	-2,49%
DCRTP Régions	278	98	-64,92%
FDTP	214	164	-23,33%

- Une minoration de **19,3%** de la compensation des valeurs locatives des établissements industriels sur la TFPB et sur la CFE est retenue, cet article a été modifié : dans la limite d'une réduction qui représente moins de 2% des recettes de fonctionnement de la collectivité.



PRINCIPALES MESURES

Présentation des principales mesures fiscales prévues :

- **Le calendrier de révision de la valeur locative des locaux d'habitation est décalé à 2032.**
- **Fiscalité des déchets :**
 - Application du **taux réduit de TVA de 5,5% à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement achetées par les collectivités**, alors que le traitement bénéficiait jusque là d'un taux intermédiaire de 10%,
 - Une nouvelle **progression des tarifs de la Taxe générale sur les activités polluantes d'environ 10% par an jusqu'en 2030** est introduite,
 - Création d'une **taxe sur les emballages plastiques** due par les éco-organismes.

Révision de la réforme de 2024 des redevances des agences de l'eau :

- **Fixation des tarifs** pour chaque bassin hydrographique,
- Suppression de la majoration de 40% de la redevance pour pollution de l'eau des établissements industriels non raccordés au réseau public,
- Mise en place d'un abattement sur la redevance de consommation d'eau potable pour les agriculteurs,
- **Clarification de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif** : la collectivité (disposant d'une station de traitement) sur laquelle sont raccordés les réseaux sera redevable de la taxe.

PRINCIPALES MESURES

L'article qui prévoyait la **création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)** qui devait remplacer les trois dotations existantes : la DETR, la DSIL et la dotation politique de la ville **est supprimé.**



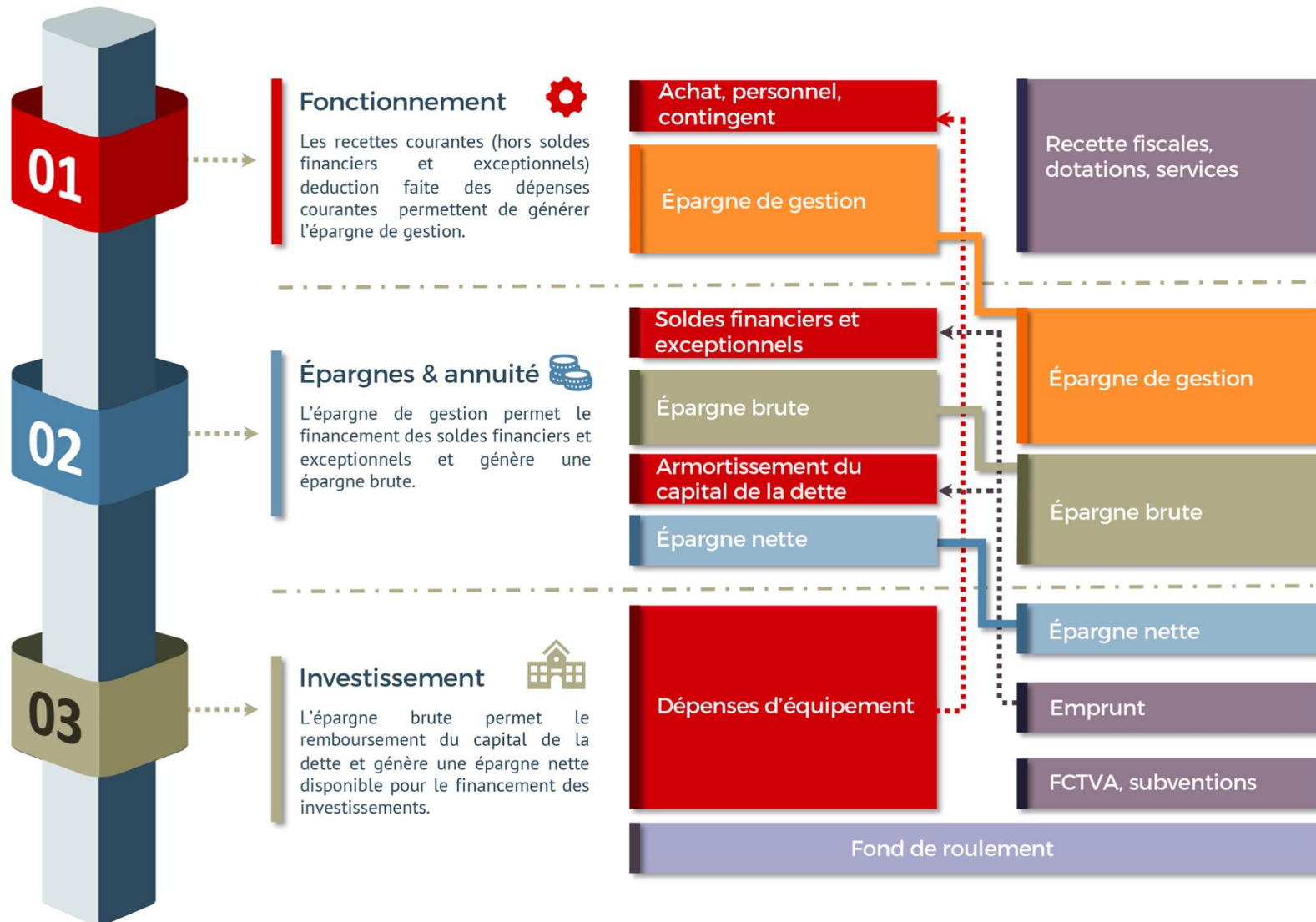
02 RETROSPECTIVE 2020-2025

Rétrospective 2020 – 2025

(CFU 2025 Provisoire au 13/02/2026)



LA STRUCTURE D'UN BUDGET





Rétrospective

Les recettes de gestion

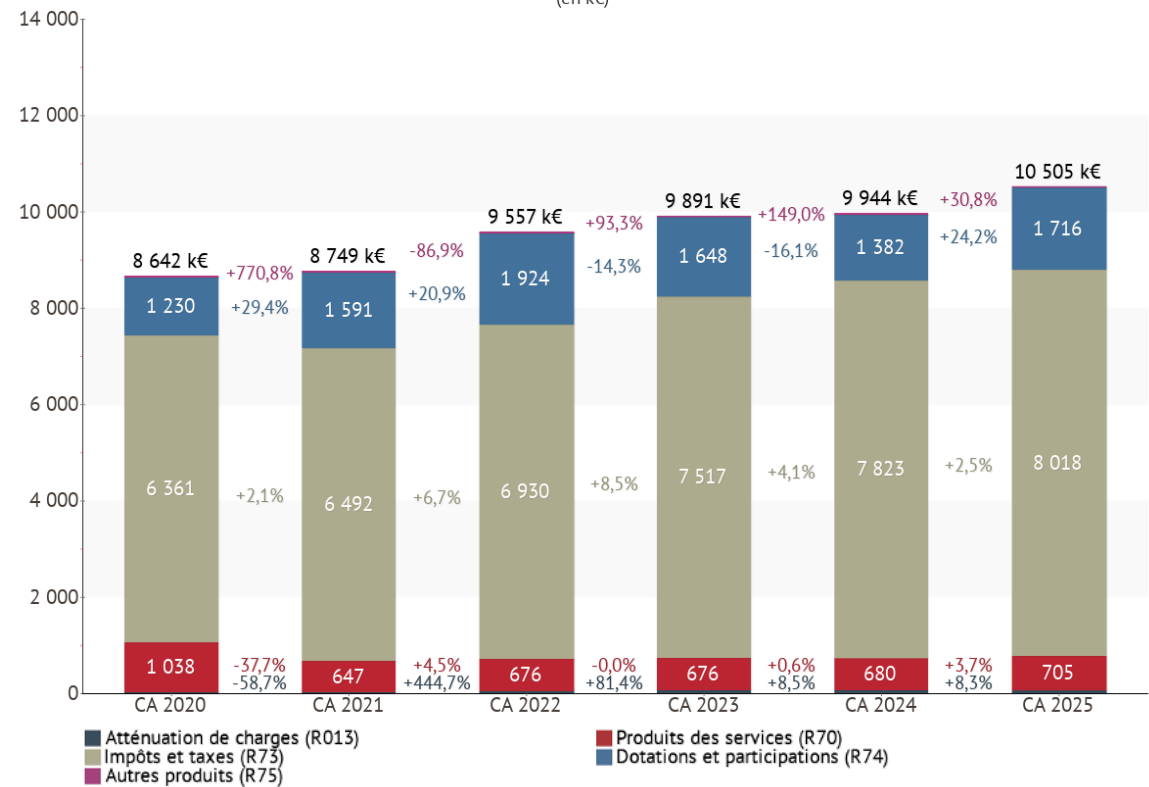
Les **recettes de gestion** augmentent de +3,98% sur la période.

Cette évolution est principalement liée à la dynamique des bases fiscales sur la période, à l'accroissement de population et à l'évolution des taux en 2020 puis à compter de 2023.

Les **contributions directes** ont progressé de +4,28% en 2025. La **fraction de TVA** perçue en remplacement de la taxe d'habitation n'a progressé que de 0,4%.

A noter au niveau des participations au chapitre 74, une **régularisation des participations de la CAF** à hauteur de 605K€ en 2025.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU
(en k€)





Rétrospective

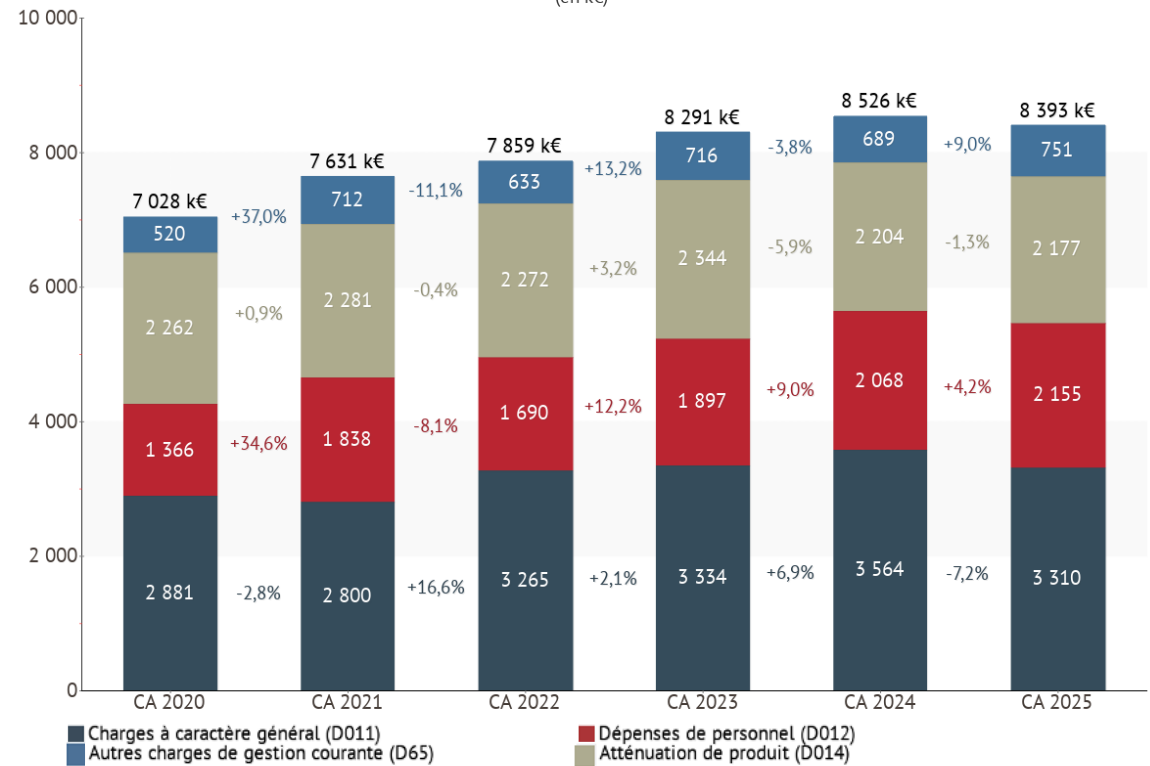
Les dépenses de gestion

Les **dépenses de gestion** augmentent de +3,61% sur la période.

Les **charges à caractère général** progressent de +2,8% sur la période et sont en baisse de -7,2% en 2025, liées à un remboursement de LEC directement sur la facturation, concernant des participations de la CAF reçues par LEC et non déduites précédemment.

Les **dépenses de personnel** (personnel mis à disposition compris) augmentent de +9,5% sur la période.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU
(en k€)



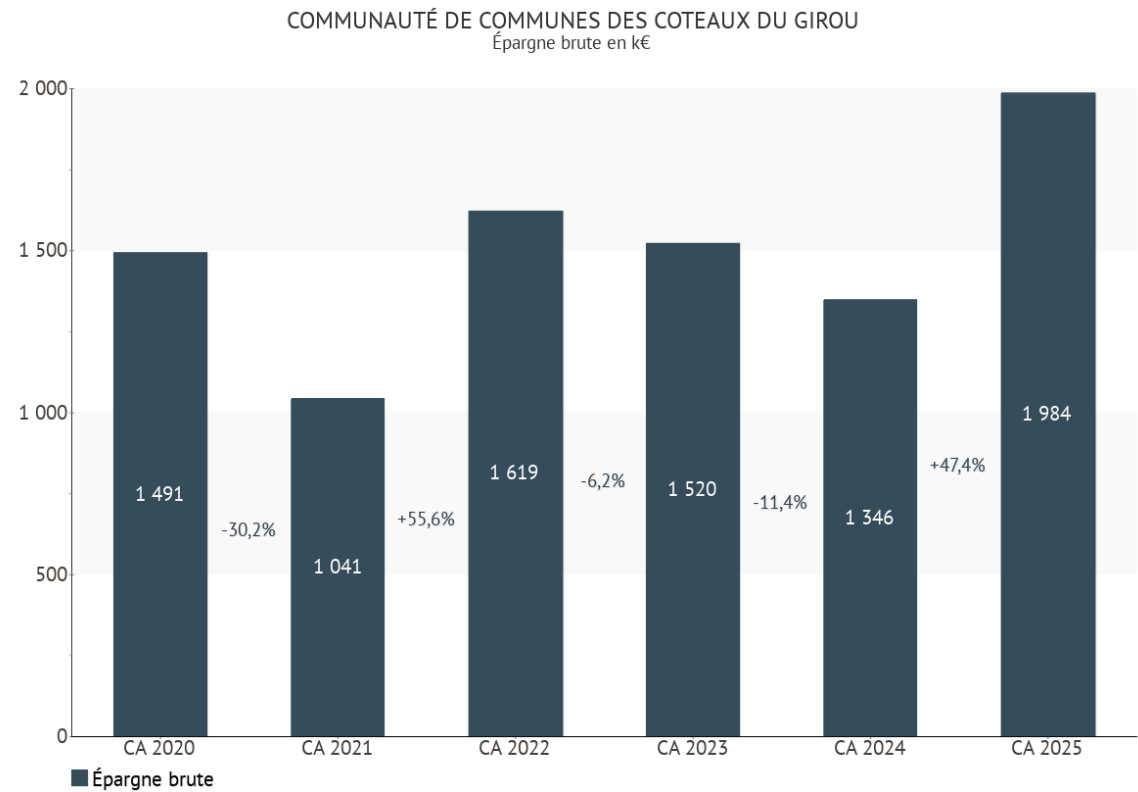


Rétrospective

L'épargne brute

Compte tenu des régularisations de LEC liées aux participations CAF perçues et non reversées, **l'épargne brute** est en forte augmentation en 2025.

Entre 2022 et 2024, le niveau de l'épargne brute était en baisse sur la période, mais avec les remboursements de LEC, en 2025, l'épargne brute se situe exceptionnellement à hauteur de pratiquement 2M€.





COMPARATIF : ANALYSE PROSPECTIVE ROB 2025

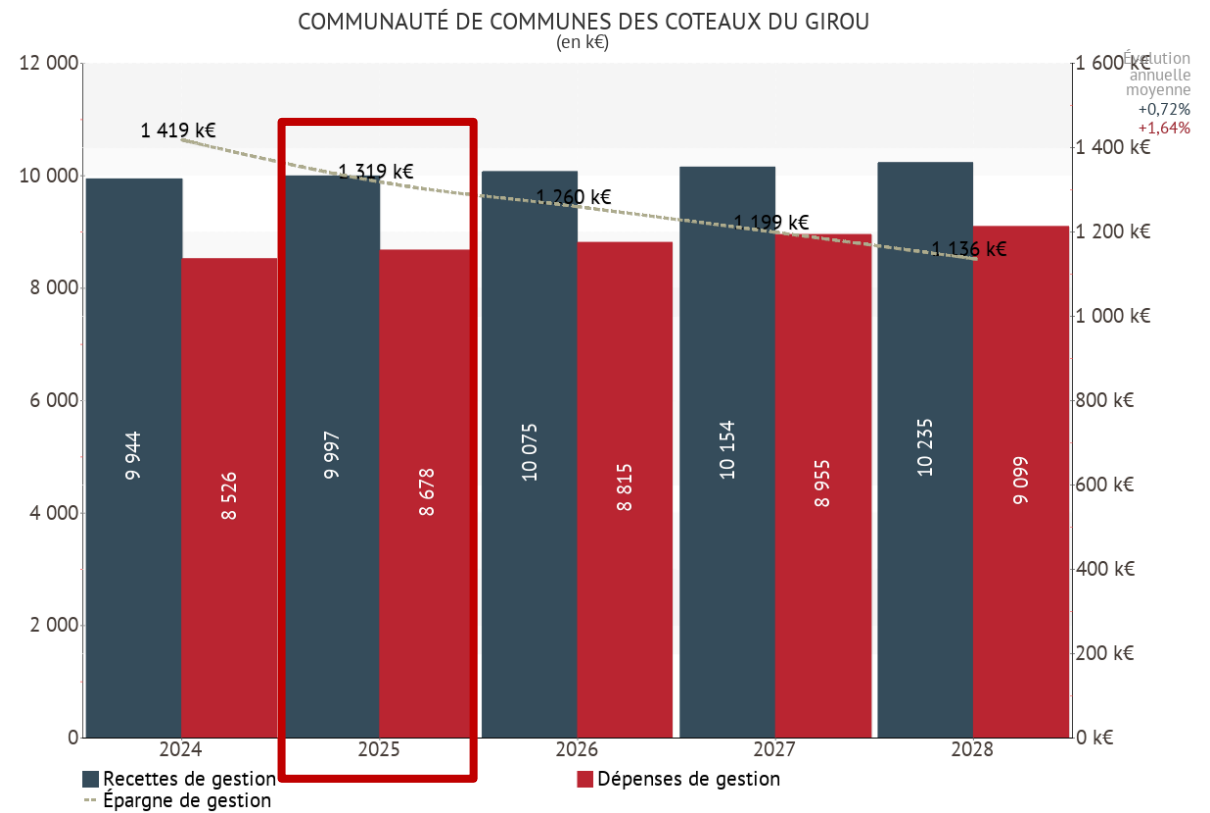
Recettes et dépenses de gestion

Sans les régularisations par LEC au niveau des participations CAF, la **trajectoire anticipée au ROB 2025 serait maintenue, à noter :**

- avec plus de recettes qu'attendues, soit 10,5M€ de recettes de gestion réalisées en 2025,
- moins de dépenses, soit 8,4M€ de dépenses de gestion effectivement réalisées en 2025.

Le niveau d'épargne de gestion est exceptionnellement élevé par rapport à l'estimation du ROB 2025 : soit 2M€ de réalisé pour 1,3M€ d'estimé début 2025.

Ce niveau ne reflète pas la tendance anticipée et est **lié aux régularisations exceptionnelles**, qui ne se reproduiront plus





Rétrospective

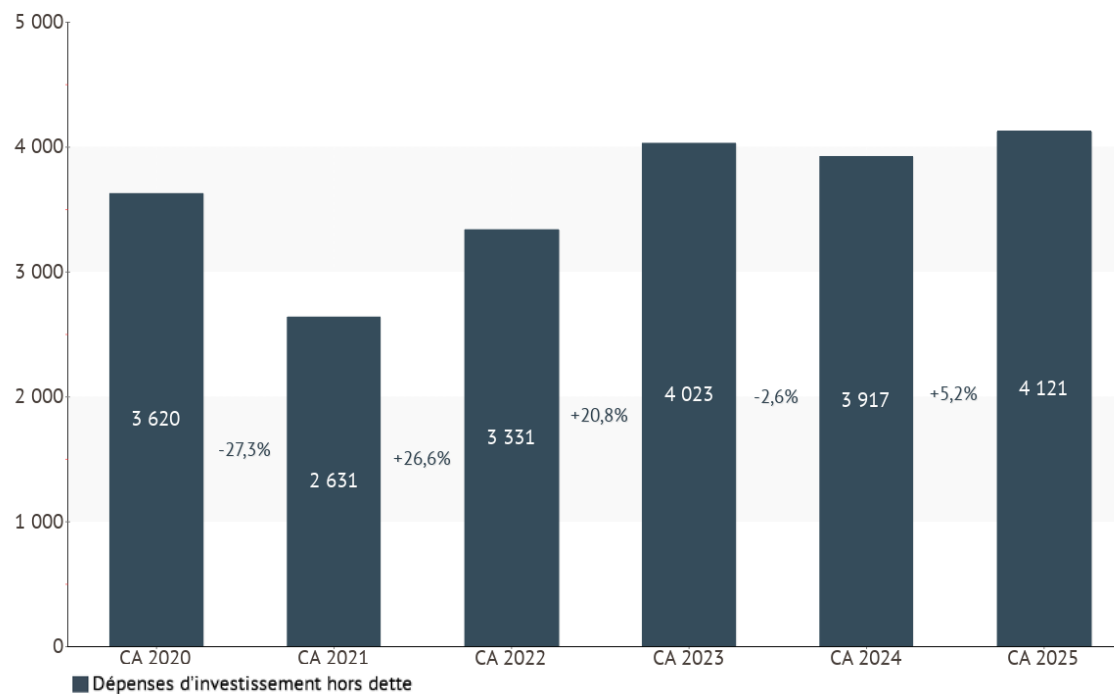
Les dépenses d'investissement

Depuis 2023, les investissements sont dynamiques.

L'effort d'équipement se situe au niveau de 4,1M€ en 2025.

Soit une moyenne de 3,6M€/an sur les 6 années de la période étudiée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU
Dépenses d'investissement hors dette en k€
Évolution annuelle moyenne : +2,63%



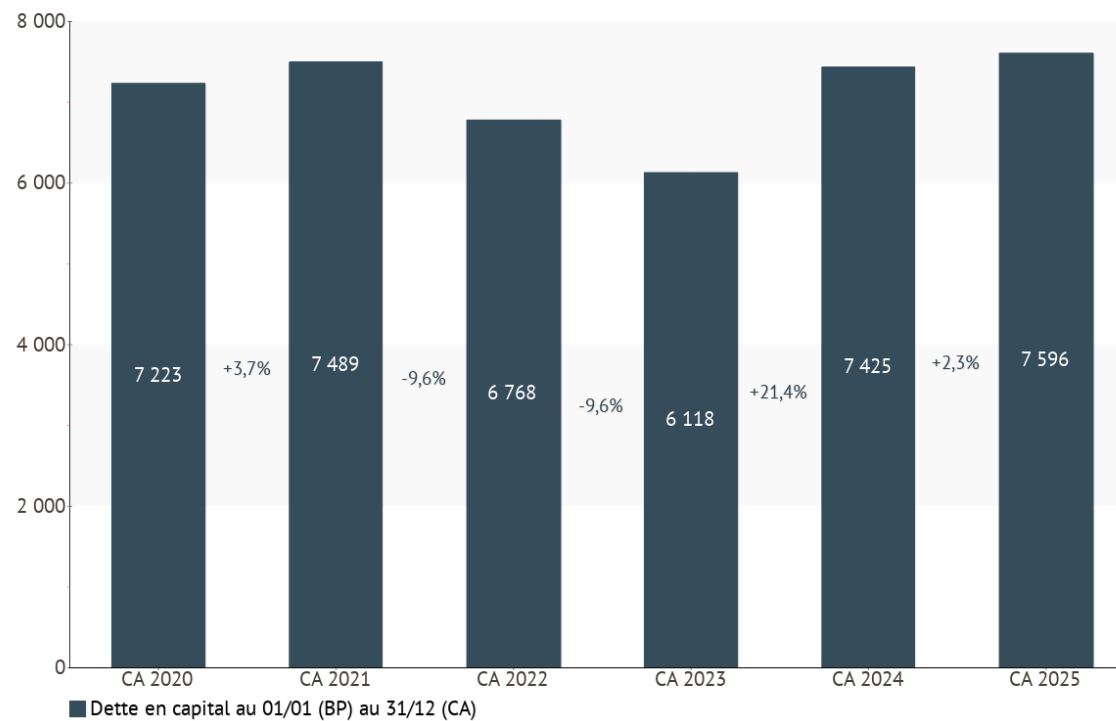


Rétrospective

L'endettement

Avec un recours à l'emprunt en 2025, l'**endettement** est en hausse pour atteindre 7,596M€ fin 2025.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU
Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA) en k€





Rétrospective

La capacité de désendettement

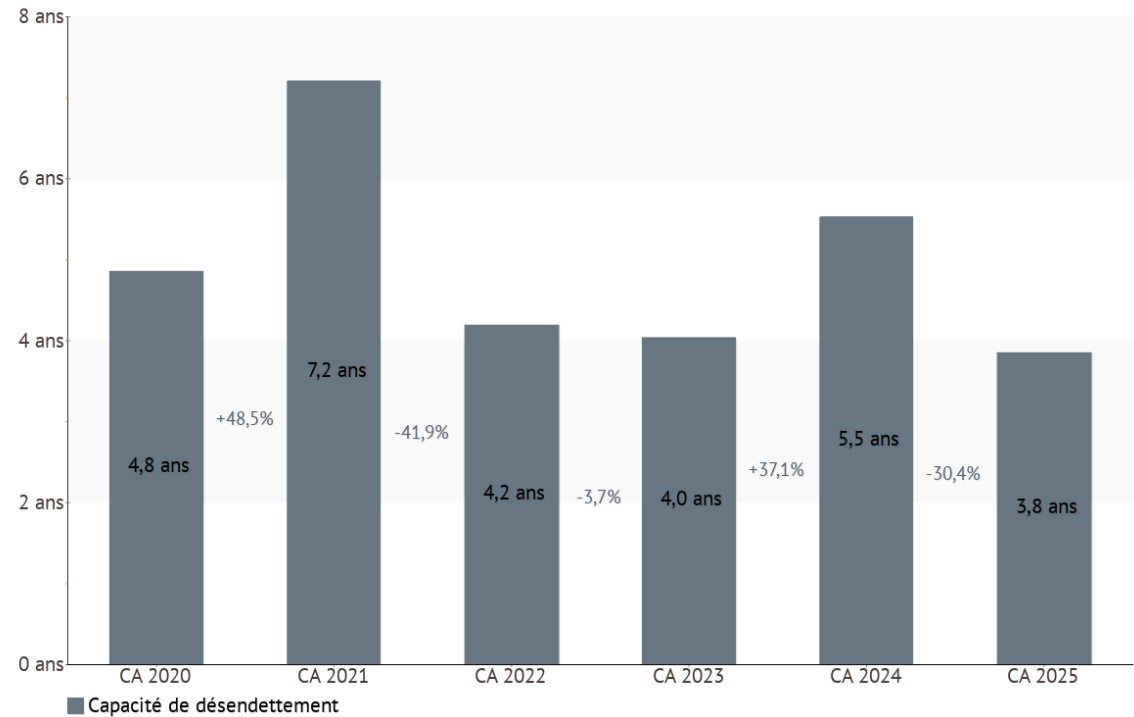
Compte tenu de l'amélioration de l'épargne brute et malgré le recours à l'emprunt, **la capacité de désendettement s'améliore pour atteindre 3,8 années en 2025.**

Elle reste largement en-dessous du seuil d'alerte estimé à 8 années.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

C'est un indicateur d'équilibre global qui mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU
 Capacité de désendettement





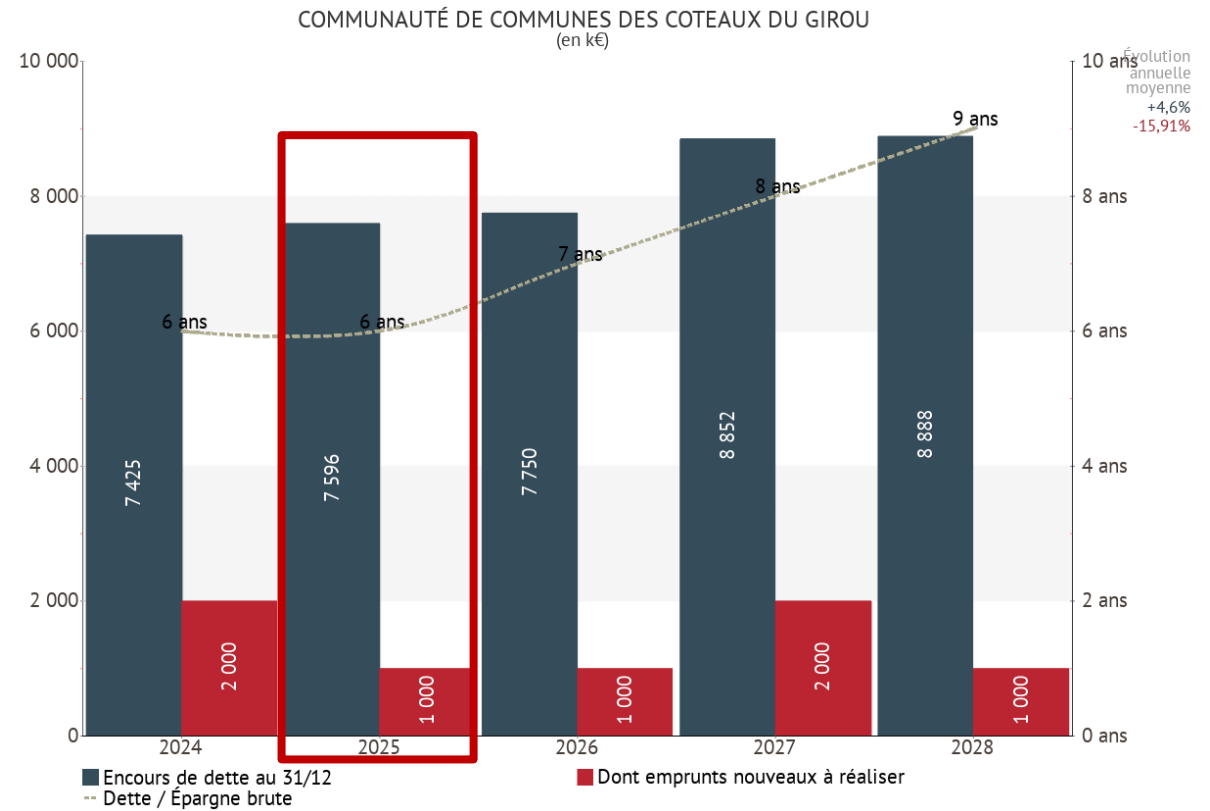
COMPARATIF : ANALYSE PROSPECTIVE ROB 2025

L'endettement et la capacité de désendettement

La trajectoire anticipée au ROB 2025 est maintenue au niveau de la dette et la capacité de désendettement s'améliore.

Avec le recours à l'emprunt réalisé en 2025 à hauteur de 1M€, l'encours de dette est équivalent à l'estimé, soit 7,596M€.

Compte tenu de l'amélioration de l'épargne brute par rapport à l'estimée l'année dernière, la capacité de désendettement s'améliore à 3,8 années en 2025, contre 6 années attendues.





03 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES TENDANCES DU BP 2026

Comparaison BP 2025 et Tendances BP 2026



Comparaison BP 2025

/ Tendances BP 2026

Les recettes de gestion

Au BP 2026, les **recettes de gestion sont stables** par rapport au BP 2025, estimées en évolution de seulement +0,6%.

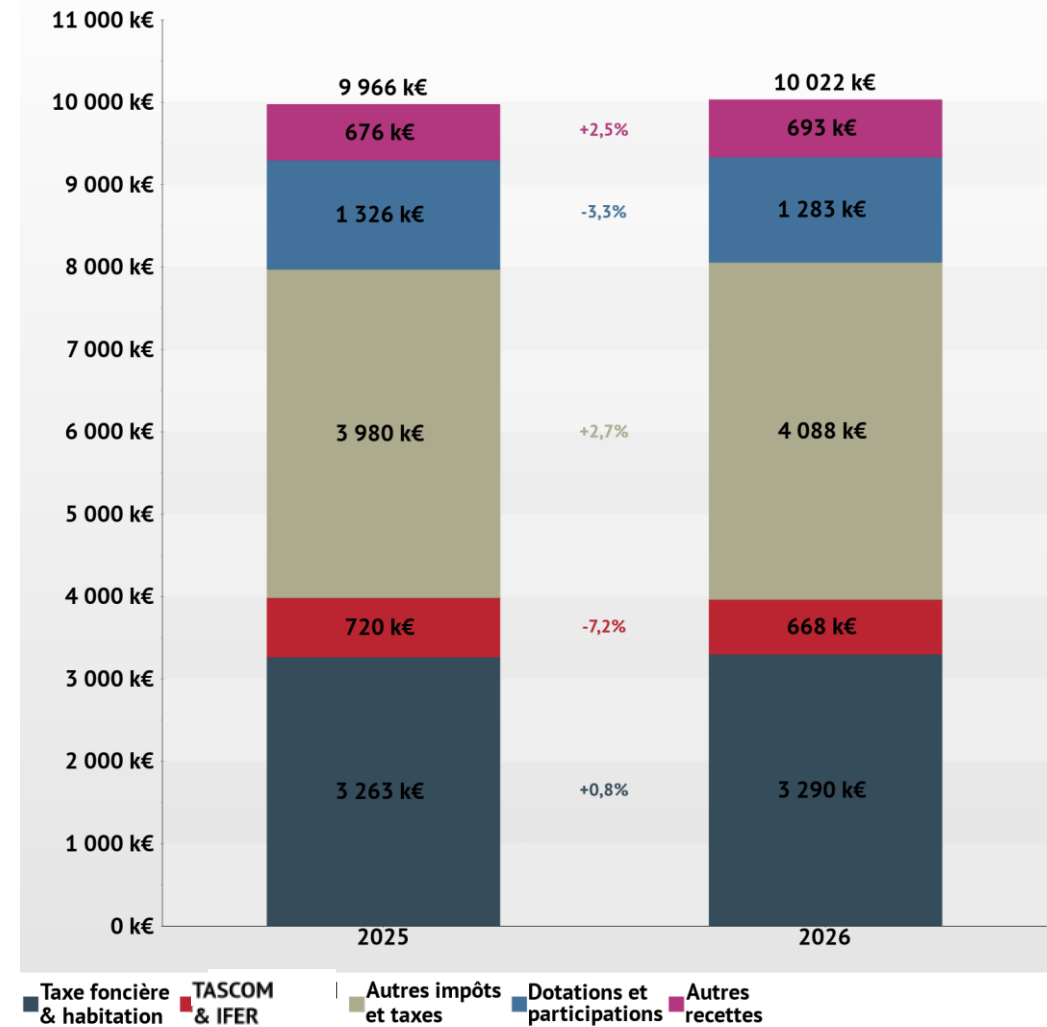
Les **bases fiscales sont calculées avec une revalorisation de +0,8%**.

La **fraction de TVA est stable** par rapport au BP 2025.

Avec l'application de la loi de finances, une **baisse des allocations compensatrices** des valeurs locatives des établissements industriels sur la TFPB est calculée au chapitre 74.

Recettes de gestion (hors R76, R77 & R78)

Taux d'évolution : +0,6%





Comparaison BP 2025

/ Tendances BP 2026

Les dépenses de gestion

L'évolution des **dépenses de gestion** au BP 2026 est à la baisse de -2,2% par rapport au BP 2025.

Les **charges à caractère général** sont estimées à la baisse d'environ 400K€, compte tenu de la baisse attendue de la facturation LEC depuis le versement de la participation CAF en direct. Cf. régularisations effectuées en 2025.

Les **charges de personnel** sont maîtrisées (y compris le personnel mis à disposition) sur le budget 2026 à environ +3,7% :

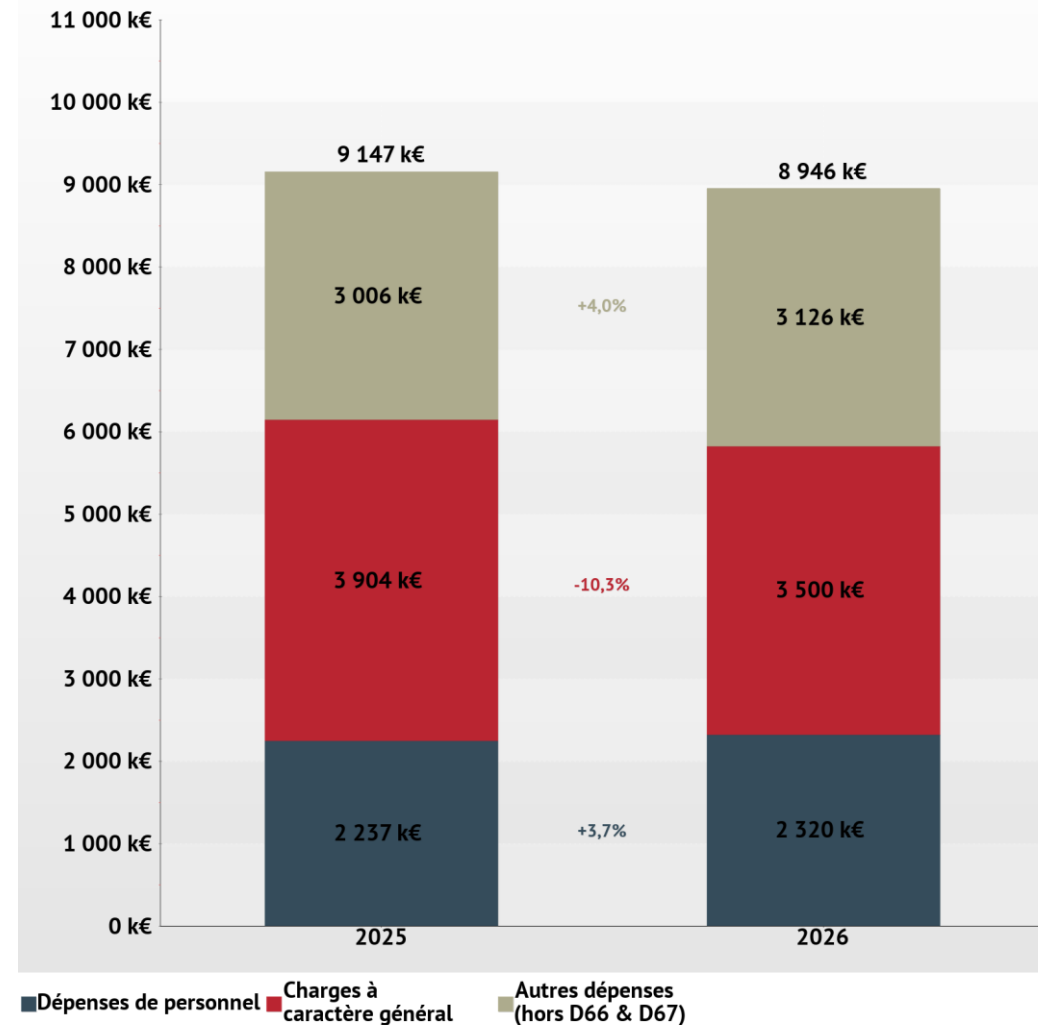
- hausse des taux de cotisations pour les employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3 points, soit un taux porté à 37,65% en 2025 (contre 34,65% en 2024),
- augmentation du SMIC.

Les autres charges sont à estimées à +4% au global :

- augmentation des Attributions de Compensation versées aux communes avec la disparition du fonds d'amorçage,
- hausse attendue au niveau des indemnités des élus (loi du 22 décembre 2025 créant un statut de l'élu local).

Dépenses de gestion (hors D66, D67 & D68)

Taux d'évolution : -2,2%



Comparaison BP 2025

/ Tendances BP 2026

Les dépenses d'investissement

Compte tenu de l'année électorale, le budget 2026 sera un **budget de transition** permettant de finaliser les opérations d'investissement déjà engagées.

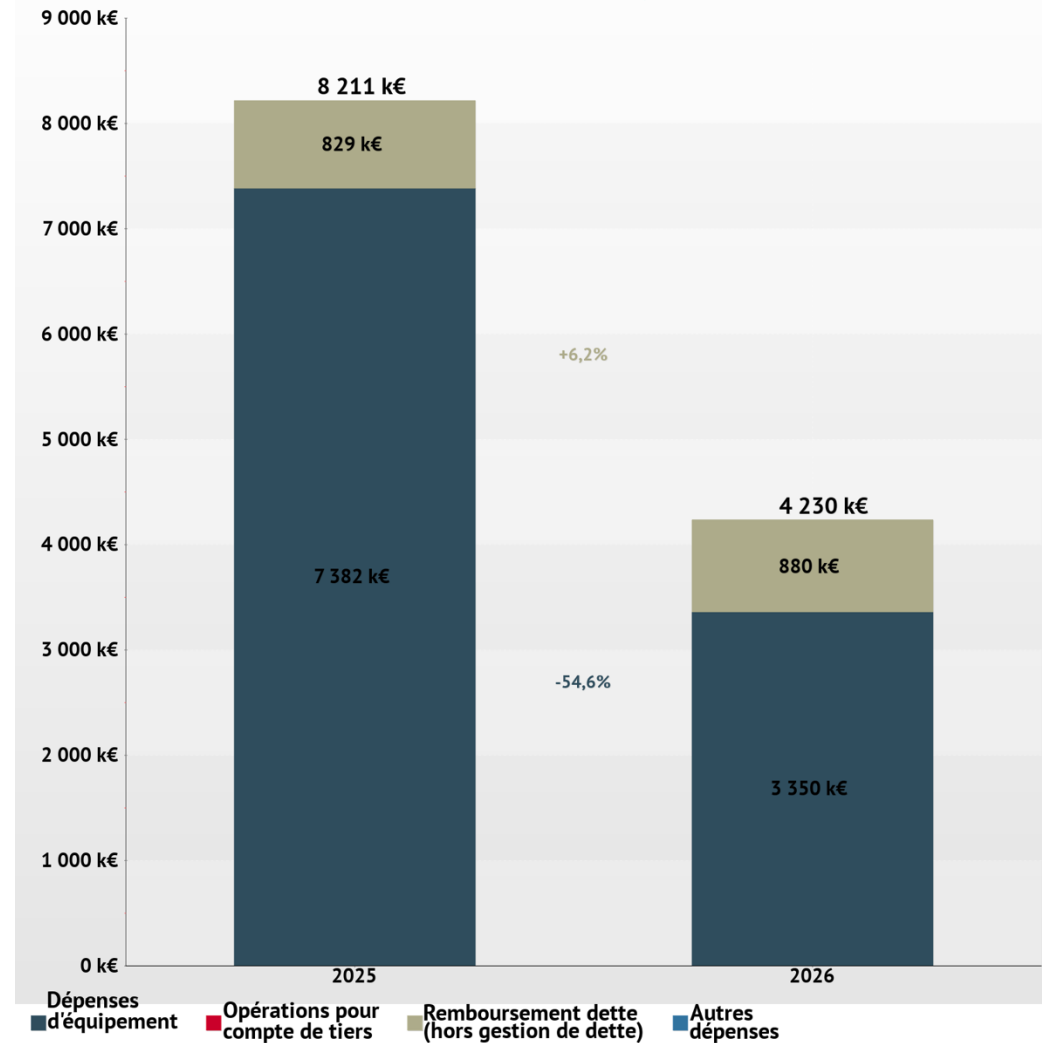
Aussi le niveau des **investissements** inscrits sera d'environ 3,350M€ contre 7,3M€ en 2025.

Pour rappel le réalisé se situe en moyenne à 3,6M€/an depuis 2020.

Les Restes à Réaliser seront d'environ 2,2M€ en dépenses.

Dépenses d'investissement

Taux d'évolution : -48,5%





Comparaison BP 2025

/ Tendances BP 2026

Les recettes d'investissement

Les subventions sont attendues à hauteur de 1,295M€ pour le budget 2026.

L'année 2026 sera une année blanche pour la perception du FCTVA, puisque la loi de finances prévoit le décalage d'une année pour les EPCI pour le remboursement de la TVA. Ce n'est qu'en 2027 que le FCTVA des EPCI reprendra, calculé sur les dépenses 2026.

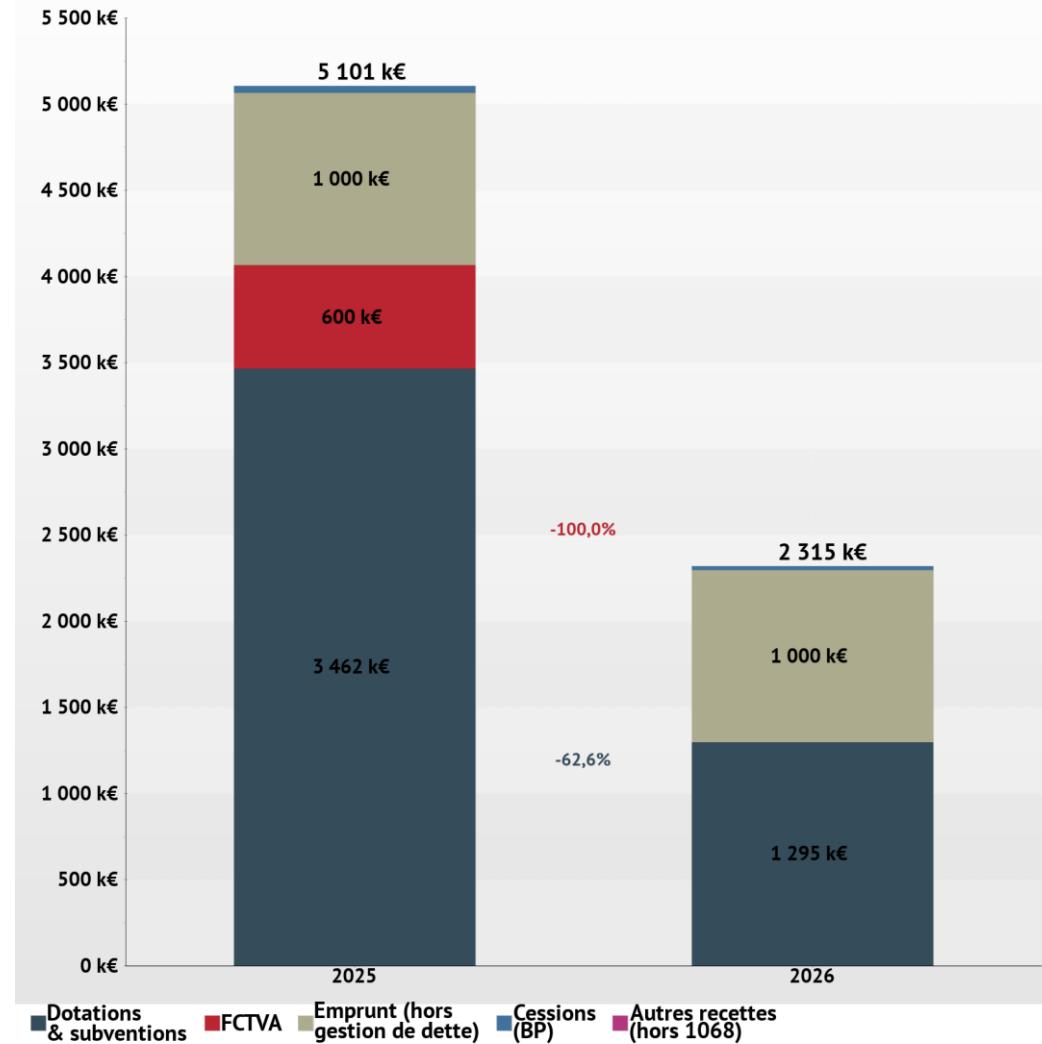
Un emprunt d'1M€ sera inscrit au budget.

L'équilibre se fera aussi avec un versement de la section de fonctionnement.

Les Restes à Réaliser seront d'environ 1,2M€ en recettes.

Recettes d'investissement

Taux d'évolution : -54,6%





Comparaison BP 2025

/ Tendances BP 2026

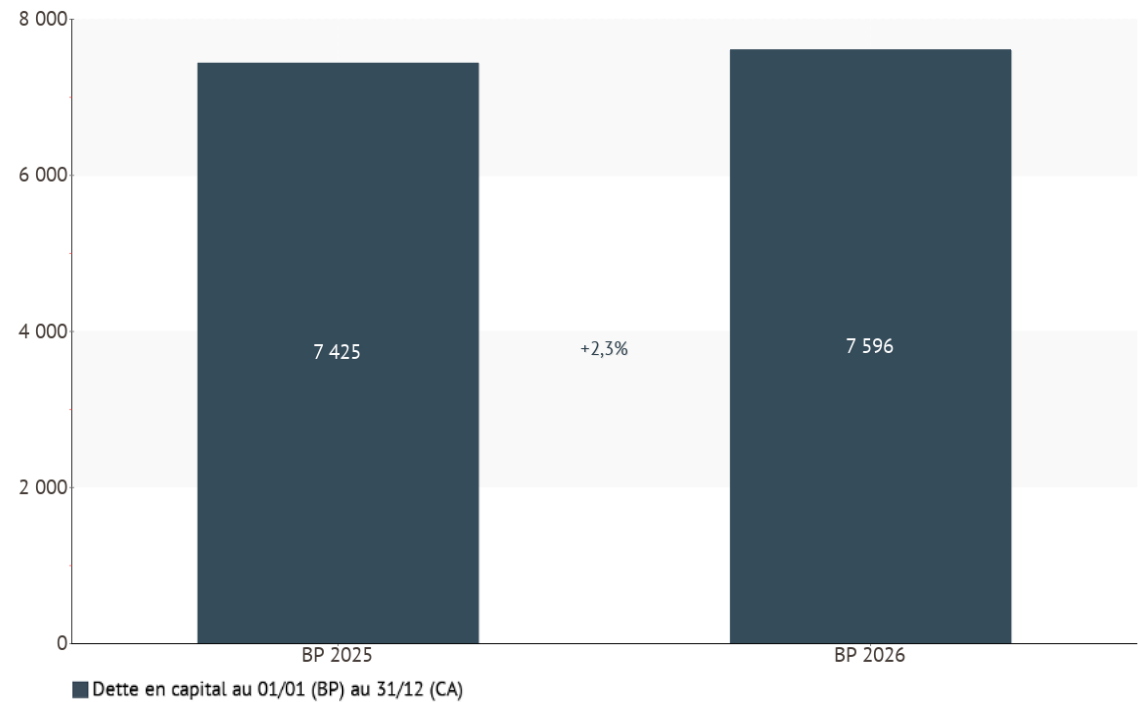
L'endettement

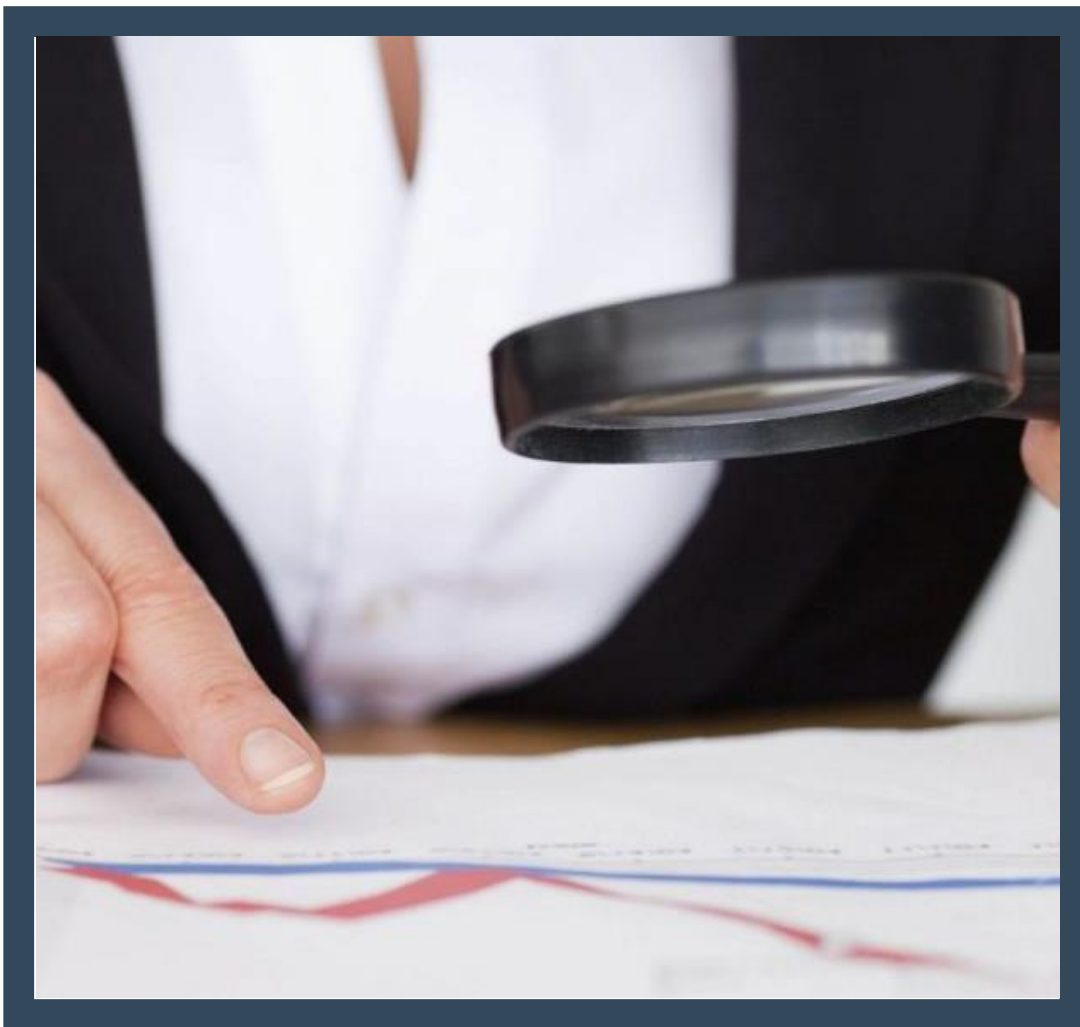
Avec un recours à l'emprunt de 1M€ en 2025, l'**endettement** augmente au 1^{er} janvier 2026, pour atteindre **7,596M€ d'encours de dette**.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU

Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA) en k€

Évolution annuelle moyenne : +2,31%





04

ETAT DE LA DETTE
ETAT DU PERSONNEL
ETAT DES ELUS



ETAT DE LA DETTE

Budget C.C.Coteaux Girou - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 504 979,77									
1641 Emprunts en euros (total)					12 504 979,77									
00003652092F	CREDIT FONCIER	01/07/2015		14/08/2016	1 300 000,00	F		2,330	2,330	EUR	A	C	N	A-1
08967619	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	23/10/2025		20/02/2026	1 000 000,00	F		3,360	3,360	EUR	T	C	N	A-1
4765452	CAISSE D EPARGNE	09/09/2016		07/03/2017	800 000,00	C		0,910	0,910	EUR	A	P	N	A-1
AFL 0001049/001	AGENCE FRANCE LOCALE	01/07/2019		20/09/2019	1 500 000,00	F		0,540	0,540	EUR	T	C	N	A-1
AFL 1543/0047887	AGENCE FRANCE LOCALE	06/11/2020		22/03/2021	1 000 000,00	F		0,335	0,335	EUR	T	C	N	A-1
AFL 1905	AGENCE FRANCE LOCALE	22/10/2021		21/03/2022	1 000 000,00	F		0,390	0,390	EUR	T	C	N	A-1
AFL 367	AGENCE FRANCE LOCALE	26/06/2017		20/06/2018	475 000,00	F		1,170	1,170	EUR	A	C	N	A-1
AFL 4010	AGENCE FRANCE LOCALE	03/12/2024		20/03/2025	2 000 000,00	F		3,245	3,245	EUR	T	C	N	A-1
AFL 666	AGENCE FRANCE LOCALE	10/07/2018		20/03/2019	1 200 000,00	F		1,190	1,190	EUR	A	C	N	A-1
CAT1K8A7014PR-R	CREDIT AGRICOLE	05/02/2017		05/02/2017	396 979,77	R	TEC	1,200	1,200	EUR	T	P	N	A-1
CDC 1220417	CDC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/03/2012		01/05/2013	600 000,00	F		4,510	4,510	EUR	A	P	N	A-1
MON 502246EUR	CAISSE FRANCAISE FL	15/12/2014		01/05/2015	400 000,00	F		2,100	2,100	EUR	T	C	N	A-1
MON 504167	BANQUE POSTALE	09/07/2015		01/11/2015	400 000,00	F		1,910	1,910	EUR	T	C	N	A-1
MON 516183EUR	CAISSE FRANCAISE FL	12/11/2013		01/01/2015	433 000,00	R	EURIBOR	1,893	1,893	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									



ETAT DE LA DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					60 000,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					60 000,00									
CAF202000356/271	CAF DE LA HAUTE GARONNE	09/03/2020		01/06/2021	30 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
CAF202000357/270	CAF DE LA HAUTE GARONNE	18/12/2019		01/06/2021	30 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					12 564 979,77									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



ETAT DE LA DETTE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 586 232,00					845 149,36	147 444,56	0,00	25 760,21
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 586 232,00					845 149,36	147 444,56	0,00	25 760,21
00003652092F	N	0,00	A-1	780 000,00	14,99	F		2,330	52 000,00	18 174,00	0,00	6 408,02
08967619	N	0,00	A-1	1 000 000,00	15,00	F		3,360	66 666,68	32 760,00	0,00	3 484,44
4765452	N	0,00	A-1	331 096,42	5,99	C		0,910	53 940,59	3 012,98	0,00	2 052,73
AFL 0001049/001	N	0,00	A-1	850 000,00	8,71	F		0,540	100 000,00	4 435,13	0,00	113,75
AFL 1543/0047887	N	0,00	A-1	666 666,60	9,99	F		0,335	66 666,68	2 173,01	0,00	45,16
AFL 1905	N	0,00	A-1	600 000,00	5,99	F		0,390	100 000,00	2 217,31	0,00	49,29
AFL 367	N	0,00	A-1	221 666,64	6,52	F		1,170	31 666,67	2 643,93	0,00	1 186,29
AFL 4010	N	0,00	A-1	1 866 666,68	14,00	F		3,245	133 333,32	58 770,37	0,00	1 557,86
AFL 666	N	0,00	A-1	640 000,00	7,99	F		1,190	80 000,00	7 721,78	0,00	5 283,90
CAT1K8A7014PR-R	N	0,00	A-1	169 989,57	6,09	R	TEC	1,200	27 489,75	1 916,48	0,00	0,00
CDC 1220417	N	0,00	A-1	104 679,74	1,99	F		4,510	51 185,64	4 721,06	0,00	1 601,70
MON 502246EUR	N	0,00	A-1	113 333,19	4,32	F		2,100	26 666,68	2 170,00	0,00	298,28
MON 504167	N	0,00	A-1	126 666,53	4,82	F		1,910	26 666,68	2 228,33	0,00	313,03
MON 516183EUR	N	0,00	A-1	115 466,63	3,99	R	EURIBOR	3,844	28 866,67	4 500,18	0,00	3 365,76
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



ETAT DE LA DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
de trésorerie (total) (10)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires- acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		10 000,00					10 000,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		10 000,00					10 000,00	0,00	0,00	0,00
CAF202000356/271	N	0,00	A-1	5 000,00	1,41	F		0,000	5 000,00	0,00	0,00	0,00



ETAT DE LA DETTE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
CAF202000357/270	N	0,00	A-1	5 000,00	1,41	F		0,000	5 000,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 596 232,00					855 149,36	147 444,56	0,00	25 760,21

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



ETAT DU PERSONNEL

Les effectifs du personnel :

Le tableau suivant représente l'évolution des effectifs réels en équivalent temps plein travaillé au 1er janvier de chaque année : Evolution des emplois permanents par catégorie en ETPT au 1er janvier

categorie	2024		2025		2026	
	titulaire	contractuel	titulaire	contractuel	titulaire	contractuel
A	7		6		6	
B	11	2	8	1	10	1
C	16	4	18	2	16	3
TOTAL	34	6	32	3	32	4

Le nombre d'effectif tout confondu est stable au total. Les évolutions concernent le passage d'agent contractuels à titulaire, les départs et arrivée dans la structure

Pour l'année 2026 : les effectifs en cours

- L'état des emplois budgétaires est détaillé, montrant les effectifs pourvus sur les emplois budgétaires.

- **Filière administrative** : 14,50 ETPT permanents à temps complet, 0,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 16 agents.

- **Filière technique** : 16,00 ETPT permanents à temps complet, 0,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 16 agents.

- **Filière sociale** : 2,00 ETPT permanents à temps complet, 0,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 2 agents.

- **Filière médico-sociale** : 1,00 ETPT permanents à temps complet, 0,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 1 agent.



ETAT DU PERSONNEL

Dépenses de personnel entre 2024 ET 2025 :

Répartition des salaires par catégorie pour l'année 2024 et 2025 :

Masse salariale 2024		
Catégories	Montant	%
Détachement - Titulaire CNRACL	17 165,51	1,01%
Détachement - Titulaire Pension Etat	0,00	0,00%
Elus	167 971,64	9,88%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	128 098,94	7,54%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	1 386 660,18	81,57%
TOTAL	1 699 896,27	100,00%

Masse salariale 2025		
Catégories	Montant	%
Chômage	6 315,84	0,34%
Détachement - Titulaire CNRACL	48 607,18	2,60%
Elus	186 896,30	10,00%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	190 030,11	10,16%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	1 437 722,72	76,90%
TOTAL	1 869 572,15	100,00%



ETAT DU PERSONNEL

Structure des rémunérations

Libellé	année 2024 réalisée	année 2025 réalisée	Prévisionnel 2026
Personnel titulaire			
Rémunération principale	726 889,88	756 611.51	787 000
Supp. fam. de traite.	10 360,54	9 021.97	9100
NBI	12 405,68	11 383.27	11800
Régime indemnitaire	285 889,66	273 758.45	285 000,00
Personnel non titulaire			
Rémunérations	75 602,16	105 860.87	145 000
Suppl. familial de traitement	105,19	987.48	900
Régime indemnitaire	14 569,26	26 133.48	25 000,00

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) constitue en une attribution de points d'indice majoré supplémentaires en raison des fonctions exercées (liste de fonctions prévue par les décrets n°2001-1274 du 27 décembre 2001 et n°2006-779 du 3 juillet 2006). Seuls les titulaires peuvent la percevoir.

Le régime indemnitaire est composé de deux parts une part :

L'IFSE qui constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

Les exceptions à cette règle de non-cumul, fixées par arrêté interministériel, sont limitées et répondent à des problématiques très spécifiques.

Une part en fin d'année le Complément Indemnitaire d'Annuel (CIA) est un complément indemnitaire facultatif qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents



ETAT DU PERSONNEL

Evolution prévisionnelle 2026

Les charges de personnel prévues au budget vont être à ressources limitées. Les prévisions 2026 sont prévus à budget légèrement augmenté en intégrant les nécessaires besoins des services et les éventuels remplacements de poste et contractuels notamment l'été sur les services techniques

1. Heures supplémentaires rémunérées :

L'EPCI par délibération octroi sous condition des heures supplémentaires principalement au service commun et service techniques pour les astreintes

Année	NBRE HS	MONTANT brut
2023	456,50	7 903,34 €
2024	550,50	9824,40 €
2025	411	8 056.11 €



ETAT DU PERSONNEL

1. Le Temps de travail

La Communauté de Communes respecte la durée de 1607 heures de travail prévue par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail. Depuis le début de la réduction du temps de travail à 35 heures.

Elle présente un cycle de travail sur 4 jours et demi soit 35 heures par semaine et ne bénéficie d'aucun jour de RTT.

La mise en place du télétravail a été réalisée en 2023 afin d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité de la Communauté de Communes

2. Avantages en nature :

La Communauté de Communes ne bénéficie d'aucun avantage en nature

La Communauté de Communes participe au Comité des Œuvres sociales par son affiliation au CNAS et participe à hauteur de 20 € par agent pour la complémentaire santé et 7 € pour la prévoyance lorsque l'agent est affilié au contrat groupe pour ce dernier.



ETAT DES ELUS

CALAS Daniel	Elu Communautaire: 2 774,60 Elu commune : 1582.55
CAPEL JEAN-BAPTISTE	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 2137.47
CIERCOLES CHRISTIAN ROGER	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 2137.47
FONTES ANDRE RENE GEORGES	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 1656.54
GALY Brigitte viviane	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 1656.54
JARNOLE Pierrette jeanne	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 1048.18
PLICQUE PATRICK LUCIEN MARIE	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 2260.19 Elu au syndicat PETR: 164
ROUMAGNAC LEANDRE	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 1656.54
SEILLES PHILIPPE ROBERT	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 1048.18
VINTILLAS EDMOND	Elu Communautaire: 966,88 Elu commune : 528.61 Elu syndicat SCOT: 364.19